



Assemblée générale

Distr. limitée
1^{er} juin 2022
Français
Original : anglais

**Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer
un instrument international juridiquement contraignant
se rapportant à la Convention des Nations Unies
sur le droit de la mer et portant sur la conservation
et l'utilisation durable de la biodiversité marine
des zones ne relevant pas de la juridiction nationale
Cinquième session**

New York, 15-26 août 2022

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Programme de travail.
4. Pouvoirs des représentants.
5. Débat général.
6. Examen de la question visée aux paragraphes 1 et 2 de la résolution [72/249](#) de l'Assemblée générale.
7. Examen et adoption des documents de la conférence, dont son rapport à l'Assemblée générale.
8. Questions diverses.
9. Clôture de la session.

